



# Règlement du Tribunal administratif fédéral (RTAF)

## Modification du 19 septembre 2017

---

*Le Tribunal administratif fédéral  
édicte le règlement suivant:*

### I

Le règlement du 17 avril 2008 du Tribunal administratif fédéral<sup>1</sup> est modifié comme suit:

*Art. 32, al. 3<sup>bis</sup>*

<sup>3bis</sup> Le collège peut comprendre des juges de différentes cours, notamment lorsqu'il s'agit de statuer sur une question qui concerne des domaines juridiques communs.

### II

Le présent règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

19 septembre 2017

Au nom du Tribunal administratif fédéral:

Le président, Jean-Luc Baechler

La secrétaire générale, Stephanie Rielle La Bella

<sup>1</sup> RS 173.320.1

